



Le Palmarès des médicaments porte sur les médicaments présentés durant l'année écoulée dans la rubrique du "Rayon des nouveautés" de la revue Prescrire (n° 235 à 245 en 2003).

Le Palmarès des médicaments de la revue Prescrire est une des rares occasions de mettre en valeur les nouveautés qui sont apparues sur le marché français et qui constituent de véritables progrès thérapeutiques pour les malades.

Chaque mois, la Rédaction de la revue présente une analyse comparative et méthodique des données disponibles sur les nouveaux médicaments commercialisés, ou sur les nouvelles indications thérapeutiques de médicaments déjà commercialisés. Le but est de donner au lecteur les moyens de distinguer dans la masse des nouveautés commerciales, et malgré le bruit de fond promotionnel, ce qui devrait être intégré dans la panoplie thérapeutique déjà existante, ou ce qui devrait remplacer d'anciens médicaments pour mieux soigner.

Ce travail est mené en totale indépendance : la revue est financée exclusivement par les abonnements individuels de

ses lecteurs, elle ne reçoit aucune subvention ni aucun financement pour insertion de publicités. La publication du bilan financier annuel de la revue, dans chaque numéro du mois de mars, témoigne de cette indépendance.

Ce travail est mené selon des procédures rigoureuses, détaillées sur le site internet Prescrire www.prescrire.org, et qui incluent notamment une recherche documentaire extensive, le recours à un large comité de lecture, spécifique pour chaque projet de synthèse, et un contrôle qualité vérifiant la cohérence du texte avec l'ensemble des données référencées.

En fin d'année, le Palmarès Prescrire des médicaments est élaboré à partir des analyses publiées dans les 11 numéros de l'année, et à la lumière de l'évolution des données disponibles depuis la publication en cours d'année. Ce Palmarès, comme ceux de l'information et du conditionnement (lire pages 86 et 87) est établi en toute indépendance, sans intervention des firmes qui commercialisent les médicaments, ni intervention d'une quelconque autorité. Il est simplement le résultat d'un tri méthodique exigeant visant à sélectionner les progrès majeurs

à côté desquels il ne faut pas passer pour améliorer le service rendu aux malades. Le Règlement du Palmarès des médicaments est également disponible sur le site internet Prescrire.

L'amélioration apportée par un nouveau médicament peut consister en un supplément d'efficacité, en une moindre incidence ou moindre gravité des effets indésirables (à efficacité similaire), ou en une possibilité d'administrer le traitement plus simplement ou plus sûrement. On trouve dans le Palmarès 2003 des médicaments répondant à un ou plusieurs de ces critères.

Le prix des nouveaux médicaments n'est pas pris en compte par la Rédaction comme un facteur déterminant pour l'élaboration du Palmarès : le progrès apporté aux malades reste l'essentiel. Néanmoins, étant donnée l'augmentation constante et parfois vertigineuse des prix accordés aux nouveautés, ou des prix pratiqués, lorsqu'il s'agit de médicaments non remboursables, la Rédaction y prête de plus en plus attention. Chaque synthèse comporte un encadré relatif au prix.

©La revue Prescrire



Pilule d'or

Non attribuée pour l'année 2003. La "Pilule d'or" est attribuée aux médicaments qui constituent un progrès thérapeutique décisif dans un domaine où praticiens et malades étaient totalement démunis.



Inscrits au Tableau d'honneur

Les trois médicaments suivants (dans l'ordre alphabétique de DCI) ont apporté une amélioration nette par rapport aux moyens thérapeutiques déjà disponibles, avec certaines limites.

<i>acide carglumique</i>	CARBAGLU°	dans le traitement de l'hyperammoniémie secondaire au déficit en N-acétylglutamate synthétase (n° 244)	Orphan Europe
<i>immunoglobuline de l'hépatite B</i>	IVHEBEX°	dans la prévention de la récurrence de l'hépatite B après transplantation hépatique (n° 236)	LFB
<i>vaccin méningococcique C conjugué</i>	MENINGITEC°	pour la prévention des méningites à méningocoque du sérotype C chez les nourrissons dès l'âge de 2 mois (n° 235)	Wyeth-Lederlé



Cités au Palmarès

Les quatre médicaments suivants (dans l'ordre alphabétique de DCI) ont contribué à améliorer, plus modestement, les moyens de prise en charge des patients.

<i>adéfovir</i>	HEPSERA°	pour le traitement de certains cas d'hépatite B chronique avec répllication virale active (n° 242)	Gilead Sciences
<i>imatinib</i>	GLIVEC°	pour le traitement de la leucémie myéloïde chronique en première intention (n° 243)	Novartis
<i>valganciclovir</i>	ROVALCYTE°	pour le traitement par voie orale de la rétinite à cytomégalovirus (n° 238)	Roche
<i>voriconazole</i>	VFEND°	pour les infections fongiques graves à <i>Scedosporium</i> (n° 243)	Pfizer